

courant de la situation internationale,—ceux qui ont l'expérience savent ce que c'est,—tout en ne me dérochant pas à mes devoirs à la Chambre des communes.

L'hon. M. Pearson: Maintenant que nous en sommes sur ce sujet, il est bien évident que quelque chose s'est produit,—quelle qu'en soit la raison, qui constitue un précédent dans l'histoire parlementaire,—qui ne s'est jamais produit auparavant et qui est, à mon avis, extrêmement important. Quelles qu'en soient les raisons, il se trouve que les débats en cours peuvent maintenant être entendus hors de la Chambre. C'est un nouvel événement dans nos traditions et dans notre histoire parlementaire. A mon avis, ce qui s'est passé au Royaume-Uni ou dans tout autre endroit n'a rien à voir à cette question. Je sais que le premier ministre a de lourdes responsabilités et qu'il ne peut pas être présent à la Chambre à tout instant. Je sais qu'il traverse une période particulièrement difficile. Mais je sais aussi que son prédécesseur, M. St-Laurent, avait de lourdes responsabilités. Il était à la tête du gouvernement à une époque de crise et, dans ce temps-là, il n'était pas question de cela pour lui faciliter un peu la tâche et lui permettre de s'occuper et de la Chambre et de son bureau. Je suis aussi bien certain que, si M. St-Laurent avait voulu cela, il en aurait saisi la Chambre et l'aurait mise au courant de ce qui se produisait et en aurait peut-être même obtenu la permission, afin que les députés ne se trouvent pas dans la situation où ils apprennent ce changement dans les pages d'un journal local. Et je pense, monsieur le président, que c'est ainsi que nous aurions dû être traités à ce sujet.

Je me rappelle fort bien (et le premier ministre doit s'en souvenir aussi) que nous avons, il y a quelques années, installé à titre d'expérience, lors d'une séance d'un des comités de la Chambre,—qui était d'ailleurs le comité des affaires extérieures,—afin de faciliter notre travail, d'aider les sténographes et de permettre que le compte rendu du comité puisse être rapidement mis en circulation, un appareil électronique dans la salle où nous siégeons, lequel a enregistré ce que nous avons dit aux fins de reproduction et de circulation. Je me souviens aussi que le chef du parti conservateur de l'époque a pris la parole à la Chambre pour attaquer très énergiquement le gouvernement du jour en raison de cette infraction au privilège du Parlement. Par suite de sa prise de position, nous avons cessé d'utiliser l'appareil électronique.

Si le premier ministre est d'avis qu'il est temps d'y recourir de nouveau afin de rester en rapport avec la Chambre,—et je ne me

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

prononcerai pas à ce sujet dans l'un ou l'autre sens à l'heure actuelle,—il aurait dû, à mon avis, tenir compte des privilèges de la Chambre en se concertant avec les députés et en en demandant l'autorisation à la Chambre, pour lui-même et peut-être pour certains autres qui pourraient également avoir avantage à se servir de ce genre d'appareil.

(Le crédit est adopté.)

397. Division des relations commerciales internationales, y compris une contribution de \$6,000 au Bureau international des tarifs douaniers, \$204,248.

M. Van Horne: Les relations commerciales mondiales ont pris un tour fort significatif depuis le lancement, il y a trois ans environ, de l'offensive économique soviétique contre l'Occident. La volonté russe de saisir et de conserver les marchés mondiaux, par tous les moyens, constitue une offensive formidable lancée contre l'Occident. Je suis absolument convaincu que les succès remportés jusqu'ici par les Soviétiques sont l'une des raisons principales de la récession que nous traversons actuellement et dont nous aurons du mal à sortir à moins que nous n'augmentions nos efforts.

Lorsque je me trouvais à Paris l'automne dernier j'ai pris l'occasion de m'entretenir avec deux des plus grands acheteurs de bois à pâte de France. J'ai voulu savoir s'il ne serait pas possible pour eux de se remettre à acheter du bois à pâte du Canada, comme ils l'avaient fait pendant un très grand nombre d'années. Chaque fois je me suis adressé directement au président de la société, accompagné dans les deux cas par M. Robert Campbell Smith, notre attaché commercial à Paris. Chaque fois on nous a fait la même réponse. Jusqu'ici ces sociétés achetaient leur bois à pâte du Canada, mais s'étaient mises dernièrement à l'acheter en Russie. Pourquoi? Dans chaque cas on a dit que les entreprises étaient mieux traitées par la Russie. Les deux présidents ont mentionné le fait que le bois russe était de bonne qualité, que les contrats passés avec la Russie étaient exécutés à la lettre et qu'on n'avait absolument pas à se plaindre de la qualité ni de la quantité, même si la société française n'avait pas envoyé en Russie des mesuriers chargés d'inspecter le bois avant son expédition. En outre, les envois ont été expédiés aux dates prévues et convenues, mais malgré tout cela les présidents des deux sociétés ont manifesté le désir d'acheter du Canada. D'abord, le bois à pâte canadien est moins cher, mais, comme le transport est plus long, il revient un peu plus cher; si je comprends bien, nos expéditeurs touchent environ \$39 la corde de bois à pâte, à partir d'un quai canadien, alors que le prix en Russie s'établit à environ \$48 la corde au